Réaliser un don manuel

Donner sans formalité une somme d'argent à l'un de ses enfants est possible. Méfiance tout de même. Ce « don manuel » (donation de la main à la main) doit respecter certaines règles juridiques et fiscales et peut générer un conflit familial s'il est effectué sans aucune réflexion préalable.

- **Les dons manuels sont-ils autorisés par la loi ?**

Bien entendu. La loi n'interdit pas aux parents d'aider leurs enfants en leur faisant un « gros cadeau »

Ce don manuel (de la main à la main) peut aussi bien porter sur une somme d'argent que sur un bijou, une voiture, des actions, etc. Il ne nécessite pas d'écrit.

- **Les dons manuels sont-ils fiscalement taxables ?**

Le don doit faire l'objet d'une déclaration aux impôts (sur un imprimé CERFA prévu à cet effet).

Le don manuel est taxé selon le même barème que les donations. Il est ainsi possible de bénéficier d'une exonération d'impôts.

Un parent peut donner jusqu'à 100 000 € à chacun de ses enfants sans payer de droits, tous les 15 ans.

Cet abattement se cumule avec un autre de 31 865 € accordé tous les 15 ans pour les dons d'argent si le parent est âgé de moins de 80 ans et si l'enfant est majeur. Au delà, des droits sont à régler.

- **Quels sont les dangers du don manuel ?**

Effectuer un don manuel au profit de l'un de ses enfants peut engendrer des tensions familiales car il peut créer une inégalité entre les enfants.

C'est pourquoi il est toujours préférable de se demander « pourquoi donner » et « comment donner ».

L'objectif est-il ou non d'avantager un enfant par rapport aux autres : Cet enfant est-il célibataire ? Marié ? Sous quel régime ? Vit-il en concubinage ? Est-il pacsé ?

Le don manuel peut être un procédé rapide, simple et parfois économique pour transmettre certains biens. Cependant, si toutes ses conséquences juridiques, fiscales et familiales ne sont pas étudiées, le cadeau peut se révéler empoisonné pour tout le monde.